

Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

Canton de BONNIÈRES-SUR-SEINE

Téléphone 01 30 42 62 35

mairie.breuil-bois-robot1@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FR

Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 078-217801042-20230504-AR_2023_23-AI



MAIRIE de BREUIL-BOIS-ROBERT

78930

N° 2023-23

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET :
Autorisation
d'occuper le
domaine public/
Place des Alliés

Nous, Maire de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et
notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code de la voirie routière,
Vu le code du commerce,
Vu la demande en date du 28 décembre 2022 par laquelle
Monsieur Cyril KRADOLFER, Punish'Burger, sollicite
l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue
d'exercer son commerce,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Monsieur Cyril KRADOLFER - PUNISH
BURGER - 5 Chemin de la Maladrerie - 78790 ROSAY - est
autorisé à occuper le domaine public avec son camion, tous
les **jeudis soir entre 17h00 et 21h00, sur la Place des**
Alliés à BREUIL-BOIS-ROBERT.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée jusqu'au
31 décembre 2023. Elle est personnelle et incessible. Elle
doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande
écrite avant le 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le
domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les
périodes d'occupation. En cas de détérioration et
dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera
procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du
permissionnaire.

ARTICLE 4 : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes, landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

ARTICLE 6 : Le Maire, la secrétaire de Mairie, le Commandant de la brigade de Gendarmerie de SEPTEUIL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Préfet des Yvelines,
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SEPTEUIL.

Fait en Mairie,
Le 4 mai 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernard Moisan', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de BREUIL-BOIS-ROBERT' and 'Yvelines'.